



RÈGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 Participants

Le concours est ouvert aux chanteur·ses âgé·es de moins de 32 ans au 31 décembre 2022 :

- originaires, étudiant·es ou résident·es en France métropolitaine et d'outre-mer ;
- originaires, étudiant·es ou résident·es dans l'un des pays francophones participants (Belgique, Suisse et Canada) ;
- de nationalité Française ou originaires de l'un des pays francophones participants au concours (Belgique, Suisse et Canada) **et** étudiant·es ou résident·es dans un pays participant au concours à travers le réseau des Instituts Français (Allemagne et Royaume-Uni).



INSTITUT FRANÇAIS DE ROUMANIE

Les éliminatoires et finale régionale organisées à Bucarest dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Français de Roumanie, sont ouvertes aux chanteur·ses âgé·es de moins de 32 ans au 31 décembre 2022 :

- de nationalité Française **et** résidents en Roumanie ;
- ou de nationalité roumaine étant entendu que ces dernier·ères devront avoir une pratique et compréhension de la langue française indispensables ;
- ou originaires de l'un des pays francophones participants au concours (Belgique, Suisse et Canada).

1.2 Procédure d'inscription

Toutes les candidatures devront être adressées à **Génération Opéra (GO)** pour centralisation, après quoi, elles seront réparties par région selon le lieu de résidence des candidat·es (à l'exception des candidatures provenant du Canada et des territoires ultramarins). Génération Opéra communiquera à chacun des candidat·es les modalités de son passage en région (date, heure et lieu).

La date limite d'inscription est fixée au 15 septembre 2022. *

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site generationopera.fr

Un droit d'inscription de 50€ est exigé pour participer à ce concours. Ce droit doit obligatoirement être réglé en Euros au moment de l'inscription par virement bancaire uniquement et fait partie intégrante du dossier. Le montant net reçu par l'organisation doit correspondre aux frais d'inscription. Le virement doit faire apparaître le nom du/de la candidat·e. Dès lors que l'inscription du/de candidat·e a été confirmée par l'organisation, le droit d'inscription n'est plus remboursable et reste acquis, même en cas d'absence du/de la candidat (quel qu'en soit le motif).

>> IBAN FR76 4255 9100 0008 0145 6497 895

BIC : CCOPFRPPXXX CREDIT COOPERATIF - 13 Boulevard des Italiens 75 002 PARIS - France

Documents à joindre obligatoirement :

- ✓ Le formulaire d'inscription à remplir en ligne sur **generationopera.fr**
- ✓ la partition (pdf) en bon état et lisible de l'air choisi par le candidat, pour l'épreuve éliminatoire ET la finale régionale ;
- ✓ un curriculum vitae ou bio rédigée d'une page maximum comportant une photo portrait (pdf) ;
- ✓ une copie numérisée de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
- ✓ la copie numérisée d'un justificatif de domicile ;
- ✓ la preuve de virement relative aux droits d'inscriptions de 50 € à fournir par email à **voixnouvelles2023@generationopera.fr**

Le dossier ne pourra être validé qu'à la condition expresse qu'il soit accompagné de l'ensemble des pièces sus-mentionnées, et ce avant la date limite d'inscription fixée **au 15 septembre 2022.** *

Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois aux épreuves éliminatoires du concours.

* **Les candidatures provenant du Canada** seront traitées exclusivement par le Théâtre-Lyricorégra 20, à l'occasion de la 29ème Audition Lyrique Nationale des Jeunes Ambassadeurs Lyriques 2022 - <http://www.l20.ca>

Les candidatures provenant des territoires ultramarins seront traitées exclusivement par le concours Voix des Outre-mer, à l'occasion de la 5ème édition du concours Voix des Outre-mer - <https://voixdesoutremer.com/>

ORGANISATION DU CONCOURS

2.1 Adresse de l'organisation et informations

Génération Opéra (GO)

35 Boulevard de Bonne Nouvelle - 75002 PARIS
voixnouvelles2023@generationopera.fr
Tél. 00 33 (1) 01 53 96 60 05 - **generationopera.fr**

2.2 Nature des épreuves

Epreuves éliminatoires au piano (à huis clos ou publiques selon les points-relais)
Elles se dérouleront dans l'ensemble des opéras points-relais régionaux.

Finales Régionales au piano (à huis clos ou publiques selon les points-relais publiques)
Elles se dérouleront dans les opéras points-relais régionaux.

Demi-Finale Nationale au piano (publique)

Elle se déroulera les 28 et 29 juin 2023 à l'Opéra de Massy et réunira les lauréats issus des finales régionales.

Finale Nationale avec orchestre (publique)

Elle se déroulera le 13 novembre 2023 à l'Opéra Comique (Paris) et réunira les lauréats de la demi-finale.

Frais de transport et défraiements

Epreuves éliminatoires et finales régionales : l'intégralité des frais liés à ces épreuves est à la charge des candidats.

Demi-finale nationale : les frais de voyage (base tarif SNCF 2ème classe *) - hors petite couronne parisienne - seront remboursés aux candidats.

Finale nationale : les frais de voyage (base tarif SNCF 2ème classe *) - hors petite couronne parisienne - seront remboursés aux candidats qui bénéficieront également d'un forfait journalier de 100 euros par candidat (hors candidats franciliens).

* pour les candidats ultramarins, canadiens, remboursement du billet d'avion (base classe économique).

2.3 Programme (aucun air proposé ne devra dépasser 5 minutes)

Epreuve éliminatoire, un air libre d'opéra (à indiquer au moment de l'inscription) ;

Finales régionales, deux airs d'opéra dont un au moins en français (à indiquer au moment de l'inscription) ;

Demi-finale Nationale, deux airs d'opéra dont un au moins en français et une mélodie d'une compositrice à choisir parmi la liste des mélodies qui sera transmise par Génération Opéra aux demi-finalistes (à indiquer à l'issue des finales régionales) ;

Finale Nationale, deux airs d'opéra dont un au moins en français (à indiquer à l'issue de la demi-finale).

Les candidat-es peuvent présenter plusieurs fois le même air.

Les candidat-es ne peuvent en aucun cas changer leurs programmes musicaux une fois l'inscription enregistrée.

2.4 Pianiste Accompagnateur

L'organisation du concours prévoit un/des pianiste(s) accompagnateur(s). Toutefois, le/la candidat-e peut se présenter avec son/sa pianiste. Dans ce cas, il devra le signaler sur son bulletin d'inscription en mentionnant les nom, prénom et coordonnées de l'accompagnateur.

Le/la candidat-e qui choisira d'être accompagné-e par le/la pianiste du concours devra fournir les partitions correspondantes.

2.5 Convocations, répétitions, tirage au sort

Convocations

Les jours et horaires de l'ensemble des épreuves seront communiqués aux candidats par **Génération Opéra**. Les candidats seront convoqués à l'épreuve éliminatoire par courriel (à l'exception des candidatures provenant du Canada et des territoires ultramarins *). Si le délai entre les éliminatoires et la finale régionale ne le permet pas, les candidats retenus pour la finale régionale en seront informés oralement dès après la proclamation des résultats des épreuves éliminatoires.

Répétitions

Des répétitions seront organisées avec les pianistes accompagnateurs pour la demi-finale nationale et la finale nationale.

Tirage au sort

Pour les éliminatoires, l'ordre de passage se fera par ordre alphabétique.

Pour les finales régionales et la demi-finale nationale, l'ordre de passage sera déterminé à partir du tirage au sort d'une première lettre.

Pour la finale nationale, l'ordre de passage sera tiré au sort.

* **Les candidatures provenant du Canada** seront traitées exclusivement par le Théâtre-Lyricorégra 20, à l'occasion de la 29ème Audition Lyrique Nationale des Jeunes Ambassadeurs Lyriques 2022 - <http://www.l20.ca>

Les candidatures provenant des territoires ultramarins seront traitées exclusivement par le concours Voix des Outre-mer, à l'occasion de la 5ème édition du concours Voix des Outre-mer - <https://voixdesoutremer.com/>

2.6 Droits à l'image

L'inscription des candidats au concours emporte pour Génération Opéra, les partenaires et les opéras points-relais du Concours Voix Nouvelles 2023, le droit de fixer, reproduire et diffuser en public leur image et leurs interprétations, aux fins de promotion du Concours Voix Nouvelles 2023 ou dans le cadre de tout documentaire, et ce dans les conditions définies ci-dessous :

- Génération Opéra, les partenaires et les opéras points-relais du Concours Voix Nouvelles 2023 pourront réaliser la fixation matérielle des photographies et enregistrements par tous les procédés techniques, sur tous supports en tous formats ;

- Génération Opéra, les partenaires et les opéras points-relais du Concours Voix Nouvelles 2023 pourront reproduire et diffuser ces photographies et/ou ces enregistrements pour une communication au public, pour le monde entier, par toutes voies de diffusion, notamment par voies hertziennes, terrestre, satellite, câble, réseau numérique ou/et analogique, sur l'Internet et sur tous supports, notamment édition papier, cédérom, dévédérom, etc., soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés.

COMPOSITION DU JURY

3.1.1 Composition du jury aux épreuves éliminatoires et Finales régionales

La composition du jury est placée sous la responsabilité des points-relais (trois personnes minimum dont le/la directeur-riche de l'opéra point-relais ou son représentant et le Président de Génération Opéra ou son représentant et, au minimum, une personnalité qualifiée choisie par le/la directeur-riche du point-relais).

3.1.2 Composition du jury aux épreuves nationales (demi-finale et finale)

Le jury sera composé de personnalités musicales, des directeurs-rices des maisons d'opéra, du Président de Génération Opéra ou son représentant et d'un représentant de chacun des partenaires du concours.

En dehors des membres du jury et du public, Génération Opéra s'engage à inviter à la finale l'ensemble des Directeurs de Théâtres Lyriques (hors point-relais), les directeurs-rices des centres de formations, chef-fes d'orchestre, chef-fes de chant, metteur-ses en scène, agents artistiques, presse écrite et audiovisuelle régionale, nationale et spécialisée.

3.2 Prix

Trois prix seront attribués :

Premier Prix	10 000 €
Deuxième Prix	7 000 €
Troisième Prix	4 000 €

Un Prix du public (prix non doté) et un Prix spécial remis par les directeur-rices des théâtres suisses participant au Concours Voix Nouvelles 2023 seront également décernés. Les membres du jury se réservent le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Les 4ème, 5ème et 6ème lauréats seront également retenus pour participer à la tournée du concert des lauréats.

3.3 Concerts des lauréats en tournée

Une série de concerts sera organisée avec les six lauréats de la finale dans les villes points-relais qui décideront d'y participer sur la base d'un programme choisi par la commission de suivi du concours.

Les six lauréats s'engagent à assurer la totalité des concerts prévus à partir de décembre 2023

ADHESION AU PRESENT REGLEMENT

Tous les candidats s'inscrivant au concours Voix Nouvelles 2023 adhèrent de fait au présent règlement.